

REFERENCES JURIDIQUES ET REGLEMENTAIRES

- Dahir n°1-73-255 du 23 novembre 1973, formant règlement sur la pêche maritime.
- Dahir n°1-87-198 du 8 jourmada I 1408 (30 décembre 1987) portant promulgation de la loi n°35-87 modifiant le dahir portant loi n°1-73-255 du 27 chaoual 1393 (23 novembre 1973) formant règlement sur la pêche maritime.
- Dahir n°1-78-877 du 28 rebia II 1399 (27 mars 1979) portant promulgation de la loi n°4-78 modifiant et complétant le dahir portant loi n°1-73-255 du 27 chaoual 1393 (23 novembre 1973) formant règlement sur la pêche maritime.
- Arrêté du ministre de l'agriculture et de la réforme agraire n°1206-77 du 21 kaada 1397 (4 novembre 1977) fixant les périodes d'ouverture et de clôture de la pêche dans certains plans d'eau artificiels.
- Décret n°2-79-339 du 4 chaabane 1399 (29 juin 1979) modifiant le décret n°2-73-167 du 28 chaoual 1393 (24 novembre 1973) relatif à la délivrance et au renouvellement de la licence de pêche.
- Décret n°2-84-23 du 7 rebia II 1404 (11 janvier 1984) modifiant le décret n° 2-73-167 du 28 chaoual 1393 (24 novembre 1973) relatif à la délivrance et au renouvellement de la licence de pêche.
- Décret n°2-92-1026 du 4 rejeb 1413 (29 décembre 1992) fixant les conditions et les modalités de délivrance et de renouvellement de la licence de pêche dans la zone économique exclusive.
- Arrêté du ministre des pêches maritimes et de la marine marchande n°31-95 du 16 chaabane 1415 (18 janvier 1995) fixant les conditions de délivrance des autorisations d'affrètement de navires étrangers pour la pêche des espèces pélagiques dans la zone sud.
- Décret n°2-91-244 du 25 moharrem 1414 (16 juillet 1993) réglementant la pêche au poulpe dans la baie de Dakhla et interdisant l'utilisation de certains engins de pêche dans ladite baie et au large de celle-ci.
- Arrêté du ministre des pêches maritimes et de la marine marchande n°1154-88 du 20 safar 1409 (3 octobre 1988) fixant la taille marchande minimale des espèces pêchées dans les eaux marocaines.
- Arrêté du ministre des pêches maritimes et de la marine marchande n°352-89 du 25 jourmada II 1409 (2 février 1989) portant modification de l'arrêté n° 1154-88 du 20 safar 1409 (3 octobre 1988) fixant la taille marchande minimale des espèces pêchées dans les eaux marocaines.
- Arrêté du ministre des pêches maritimes et de la marine marchande n°652-92 du 14 rabia II 1414 (1er octobre 1993) modifiant et complétant l'arrêté n° 1154-88 du 20 safar 1409 (3 octobre 1988) fixant la taille marchande minimale des espèces pêchées dans les eaux marocaines.
- Arrêté du ministre des pêches maritimes et de la marine marchande n°2395-94 du 23 rabii I 1415 (1er septembre 1994) interdisant l'utilisation des filets fixes confectionnés en monofilament.
- Décret n°2-94-577 du 22 rabii I 1415 (31 août 1994) donnant délégation au ministre des pêches maritimes et de la marine marchande pour fixer les conditions d'exercice de la pêche aux filets fixes.
- Arrêté du ministre des pêches maritimes, de ministre des affaires administratives et du ministre des relations avec le parlement n°369-98 du 6 kaada 1418 (5 mars 1998) fixant les conditions de maillages des filets traînants pouvant être utilisés pour la pêche des céphalopodes.
- Décret n°2-79-338 du 4 chaabane 1399 (29 juin 1979) modifiant le décret n° 2-61-227 du 22 safar 1382 (25 juillet 1962) réglementant l'exercice de la pêche à la nage dite "pêche sous-marine " dans les eaux maritimes du Maroc.
- Arrêté du ministre de l'énergie et des mines n°1313-90 du 10 rebia II 1411 (30 octobre 1990) relatif à la fixation du prix de vente du gasoil destiné à la pêche côtière.
- Circulaire n°12361 du 9 décembre 1999, fixant les conditions d'octroi et de prorogation des autorisations de reconversion, de refonte et de remplacement des navires de pêche.

- Décret N° 2-94-577 du 22 rebia I 1415 (31 Août 1994) donnant délégation au Ministre des Pêches Maritimes et de la Marine Marchande pour fixer les conditions d'exercice de la pêche aux filets fixes.
- Décret N° 2-94-931 du 18 chaâbane 1415 (20 Janvier 1995) instituant, au profit de l'Office National des Pêches, et de l'Institut National de recherche halieutique, uen taxe parafiscale dite "taxe d'affrètement pour la pêche des espèces pélagiques " tel que modifié et complété.
- Décret N° 2-95-835 du 1 Joumada II 1417 (14 octobre 1996) pris pour l'application de la loi N° 48-95 portant création de l'Institut National de recherche Halieutique.
- Décret N° 2-95-836 du 1 joumada II 1417 (14 octobre 1996) instituant au profit de l'Institut National de Recherche Halieutique une taxe parafiscale dite "taxe de recherche halieutique"
- Décret N° 2-95-838 du 1 joumada II (14 octobre 1996) fixant la composition des organes d'administration et de gestion de l'Office National des Pêches.
- Décret N° 2-97-241 du 9 hijja 1417 (17 avril 1997) désignant les chambres des pêches maritimes, leur sièges et leur ressort territorial et fixant les circonscription électorales desdites chambres
- Décret N° 2-97-247 du 9 hijja 1417(17 avril 1997) portant répartition des activités économiques entre les collèges électoraux des chambres des pêches maritimes.
- Décret n°2-97-930 du 29 ramadan 1418 (28 janvier 1998) pris pour l'application de la loi n° 22-97 instituant au profit des chambres de commerce, d'industrie et de services, des chambres d'artisanat, des chambres des pêches maritimes et leurs fédérations un décime additionnel à l'impôt des patentes.
- Décret n°2-98-222 du 5 kaada 1418 (4 mars 1998) donnant délégation au Ministre des pêches maritimes, des affaires administratives et des relations avec le parlement à l'effet de fixer les conditions dans lesquelles la pêche des céphalopodes peut être effectuée au moyen des filets traînants.
- Décret n° 2-98-938 du 17 ramadan 1419 (5 janvier 1999) fixant la liste des engins et filets de pêche dispensés du visa et de la certification du quartier maritime.
- Arrêté du Ministre des Pêches Maritimes et de la Marine Marchande n°2-395-94 du 23 rebia II 1415 (1 septembre 1994) interdisant l'utilisation des filets fixes confectionnés en mono filament
- Arrêté du Ministre des Pêches Maritimes et de la Marine Marchande n°31-95 du 16 chaabane 1414 (18 janvier 1995) fixant les conditions de délivrance des autorisations d'affrètements de navires étrangers pour la pêche des espèces pélagiques dans la zone Sud
- Arrêté du Ministre des Pêches Maritimes et de la Marine Marchande n° 1534-95 du 16 moharrem 1416 (15 juin 1995) relatif à l'interdiction temporaire de pêche du mérou au large des côtes de la Méditerranée.
- Arrêté du Ministre des Pêches Maritimes et de la Marine Marchande n° 2-163-96 du 29 joumada II 1417 (11 novembre 1996) relatif à l'interdiction temporaire de pêche de l'alose sur le littoral maritime et dans les embouchures des fleuves.
- Arrêté du Ministre des pêches maritimes, des affaires administratives et des relations avec le parlement n°369-98 du 6 kaada 1418 (5 mars 1998) fixant les conditions de maillages des filets traînants pouvant être utilisés pour la pêche des céphalopodes.
- Arrêté du Ministre délégué auprès du ministre de l'agriculture, du développement rural et des pêches maritimes, chargé des pêches maritimes n°2015-98 du 13 rebia II 1419 (7 août 1998) relatif à l'interdiction temporaire de pêche de certaines espèces pélagiques
- Arrêté du Ministre délégué auprès du Ministre de l'agriculture, du développement rural et des pêches maritimes, chargé des pêches maritimes n°1676-98 du 18 rebia II 1419 (12 août 1998) relatif à l'interdiction temporaire de pêche et de ramassage des palourdes
- Circulaire du Ministre des pêches maritimes et de la marine marchande n° 6430 du 29 Décembre 1994 relative au retrait du pavillon marocain à certains navires de pêche.
- Circulaire du Ministre des pêches maritimes et de la marine marchande n° 6431 du 29 Décembre 1994 relative au remplacement et refonte des navires de pêche (en cours d'actualisation).